

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

(provisaires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)
(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

Veillez d'abord enregistrer le formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir électroniquement. Téléchargez [Acrobat Reader](#).

Provisaires

Définitives

Unité académique d'embauche : FAS - Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Sigle et titre du cours : JEU 1008 Culture et documentation vidéoludiques

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

DESS ou maîtrise avec spécialisation en jeu vidéo, terminé.

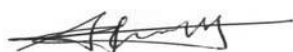
Connaissance des problématiques reliées aux enjeux de la discipline et du cours.

Expérience de création, de recherche, d'enseignement, de travail ou publications pertinentes démontrant une réflexion continue et actuelle sur la matière enseignée, acquise au cours des cinq dernières années.

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience) s'il y a lieu

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Introduction aux études vidéoludiques, à leurs principes et méthodes. Initiation à la recherche scientifique et à la rédaction de travaux universitaires. Survol des structures et manifestations sociales et artistiques définissant le jeu vidéo.



Signature du directeur

25 mars 2022

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

• [Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes.](#)